

DIPLÔME D'ETUDES APPROFONDIES

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 novembre 1999 relatif aux habilitations de l'Université Bordeaux IV à délivrer des diplômes d'études approfondies ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales ;

Vu les pièces justificatives produites par Mlle Yasmîna NAKIB, née le 19 octobre 1973 à Niort (79), en vue de son inscription au Diplôme d'Études Approfondies « Analyse Politique de l'Afrique Noire et des Pays du Sud » ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

le **DIPLÔME D'ETUDES APPROFONDIES « ANALYSE POLITIQUE DE L'AFRIQUE NOIRE ET DES PAYS DU SUD »**,
mention Passable

est décerné à **Mlle Yasmîna NAKIB**

au titre de l'année universitaire 2001-2002.

Le titulaire

Y. Nakib

le Président,

Fait à Pessac, le 13 juin 2005

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités